REPUBLIQUE FRANÇAISE **2017/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 avril 2017

DCM N° 17-04-27-32

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

En date du 7 juillet 2016, le Conseil Municipal a validé l'entrée de la Ville de Metz au capital de la SAEML MIRABELLE TV. A présent, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la SAEML MIRABELLE TV.

Par ailleurs, en date du 27 novembre 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz, Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, en tant que suppléante, au sein des Conseils d'Administration des Collège Jules LAGNEAU et Collège Paul VALERY, et Monsieur Sébastien KOENIG, en tant que suppléant, au sein du Conseil d'Administration du Collège BARBOT. Madame Nathalie COLIN-OESTERLE et Monsieur Sébastien KOENIG représentant le Conseil Départemental auprès de ces collèges, il y a lieu de procéder à leur remplacement en tant que représentants de la Ville de Metz.

Enfin, la Ville de Metz est sollicitée pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Sainte Marie.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016 portant sur la participation au capital social de la SAEML MIRABELLE TV et des statuts qui y sont joints,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2014 portant sur diverses désignations et notamment sur les désignations de représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

VU le décret 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le courrier des Hôpitaux Privés de Metz,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder en conséquence aux désignations concernées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESIGNER :**
Monsieur Bernard HEULLUY
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration
de la SAEML MIRABELLE TV.

- **DE DESIGNER :**
Madame Caroline AUDOUY, membre suppléante
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration
du Collège Jules LAGNEAU.

- **DE DESIGNER :**
Monsieur Yves WENDLING, membre suppléant
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration
du Collège Paul VALERY.

- **DE DESIGNER :**
Madame Danielle BORI, membre suppléante
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration
du Collège BARBOT.

- **DE DESIGNER :**
Madame Agnès MIGAUD, membre titulaire
Madame Catherine MOREL, membre suppléante
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de Vie Sociale
de la Résidence Sainte Marie.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ